PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
24 JANVIER 2023

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 15h.30

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

1. Michel DESROSIERS
2. Carrol HALLER
3.
4.
5.
6. Andrew J PELLETIER

ABSENT(S) : Elizabeth Fee et David Wilson

FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Marcella Davis-Gerrish

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Benoit Tremblay, Directeur général et monsieur Bruno Bélisle, directeur général adjoint

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
3. Nomination du président du comité de démolition
4. Entente/ dossier SAI-Q-203017-1407
5. Annulation et émission de cartes de crédit
6. Levée de l'assemblée

2023-01-24.01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-01-24.02 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

INTERVENANTS		OBJETS
	Q	
	R	

2023-01-24.03 **NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉMOLITION**

ATTENDU les dispositions du Règlement 2022-641 – « Règlement régissant la démolition d'immeuble » ;

ATTENDU QU'il soit requis de constituer un comité de démolition composé de trois membres du conseil municipal, dont un Président;

MOI, MARCELLA DAVIS GERRISH, PROPOSE

De nommer la conseillère Carrol Haller à titre de président du comité de démolition.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
24 JANVIER 2023

2023-01-24.04 **ENTENTE/ DOSSIER SAI-Q-203017-1407**

ATTENDU QUE le 5 décembre 2022, le conseil a adopté la résolution 2022-12-05.24 par laquelle il autorisait un désistement des procédures en expropriation à l'encontre d'une partie du lot 4 028 643 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la résolution autorisant le désistement a été déposée au Tribunal administratif du Québec le 6 décembre 2022;

ATTENDU QU'À la suite de ce désistement, des négociations ont eu lieu entre les représentants de la municipalité et ceux de l'exproprier;

ATTENDU QU'AUX termes de ces négociations, une entente est intervenue dans le seul et unique but d'en venir à une entente à l'amiable et dans le but d'éviter des frais additionnels aux parties impliquées;

ATTENDU QUE ladite entente doit, pour produire ses effets, être ratifiée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

DE ratifier le document de transaction et quittance signé par le directeur général de la municipalité le 17 janvier 2023;

D'AUTORISER le directeur général de la municipalité à poser tous les gestes nécessaires afin d'assurer le respect des termes de la transaction et quittance incluant le paiement des dommages et intérêts convenu;

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-01-24.05 **ANNULATION ET ÉMISSION DE CARTES DE CRÉDIT**

ATTENDU QUE monsieur Dany Mckelvey est détenteur désigné d'une carte de crédit Visa Desjardins pour les besoins de la Municipalité du Village de North Hatley;

ATTENDU l'éventuel départ à la retraite de monsieur Mckelvey et de ce fait, l'annulation de ladite carte;

ATTENDU la nomination de M. Wade Morse à titre de Directeur des travaux publics de la municipalité;

MOI, ANDREW J PELLETIER , PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley accepte les conditions de l'offre de service de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adhère au service de crédit VISA Desjardins pour l'émission, au nom de Monsieur Wade Morse, Directeur des travaux publics, d'une carte de crédit dont la limite sera établie à 5 000$

QUE madame la mairesse et monsieur le Directeur général soient autorisés à signer tout document pour mettre en vigueur cette résolution.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
24 JANVIER 2023

2023-01-24.06 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 15H49, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

MOI, ANDREW J PELLETIER , PROPOSE

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

_____	_____
Marcella Davis-Gerrish	Benoit Tremblay
Mairesse	Directeur général

Je, Marcella Davis-Gerrish, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.